

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 136 (1991)
Heft: 1

Artikel: Défense de l'intégrité territoriale : un concept dépassé
Autor: Siegenthaler, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345063>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ERSCHLOSSEN EMDDOK

MF. 389 1150

Défense de l'intégrité territoriale:

un concept dépassé

par le Lt-colonel Henri Siegenthaler

Malgré les efforts de notre industrie et de nos grandes écoles, malgré l'engagement titanesque de notre agriculture, on ne peut pas ignorer le bilan. Obtenir une autarcie pour notre pays tant dans l'approvisionnement que dans l'armement et la recherche, est aujourd'hui une impossibilité. Nous devons tenir compte de cette situation dans l'idée stratégique de notre défense et lui fixer un nouveau cadre.

Intégrité territoriale

On peut se fier à notre armée. Bien équipée, bien commandée, elle peut soutenir une agression classique de même que mécanisée (avec cependant moins de certitude) contre nos frontières et notre territoire. Cela grâce aussi aux investissements consentis pour renforcer le terrain. Or, depuis la dernière guerre mondiale, on s'est aperçu que l'inviolabilité de notre espace aérien tient davantage de la théorie que de la réalité. Notre terrain fort, qui constituait sans doute jusqu'alors un atout

valable, n'est plus aujourd'hui à l'abri des moyens de détection, de conduite et de visée des satellites ou même simplement des moyens aéromobiles. Il n'est d'ailleurs pas concevable, pour une petite nation comme la nôtre, de posséder les forces aériennes et de défense contre avions suffisantes et engageables en toute éventualité pour obtenir le respect de l'intégrité de notre espace aérien. Nous sommes ainsi continuellement soumis à la recherche de renseignements de la part de puissances étrangères, contre laquelle il est impossible de lutter efficacement.

Tirée à partir d'un mortier de 8,1 cm ordinaire, la bombe «Merlin» est une arme antichar efficace à guidage terminal, offrant une bonne protection face aux contre-mesures électroniques (Photo British Aerospace)



Interdépendance mondiale

Les différentes crises pétrolières ont confirmé notre dépendance énergétique face à l'étranger. Même si on nous présente notre agriculture comme axée sur l'autarcie, il faut savoir que celle-ci n'est en réalité qu'une fiction. En effet, il est impossible de nourrir six millions d'habitants avec les seuls produits de notre sol, c'est-à-dire sans une aide extérieure massive en matières premières, en produits agrochimiques, en fourrages et même en produits agricoles destinés à améliorer la qualité des nôtres.

Nous avons adopté comme système dissuasif pour la défense de notre pays la tactique moyenâgeuse de la ville forte entourée de murailles avec un donjon plein à craquer de grains, capable de tenir des mois dans des conditions extrêmes. Notre mode de vie actuel, notre industrie et notre secteur tertiaire dépendent à un point tel des nations qui nous entourent qu'un pareil concept défensif perd toute efficacité.

Aujourd'hui, l'intégrité territoriale, notre indépendance, ne dépendent plus du nombre de quintaux de blé, de viande ou de lait produits. Un siège en règle autour de notre pays, agrémenté d'un blocus terrestre et aérien, aurait bien vite raison de notre volonté de défense et nous obligerait à composer avec l'ennemi sans même avoir pu tirer le moindre coup de canon.



Le Hawk 200 au décollage

Quelle utilité a la possession d'une armée puissante et sophistiquée si, par l'intermédiaire d'un blocus de notre approvisionnement, son engagement menait à un échec certain, puisque l'épuisement en biens indispensables et en matériel (armement compris) serait quasi immédiat? En pareil cas et sous la pression du danger, il ne nous resterait pas d'autre alternative que d'acheter à des prix prohibitifs les denrées et l'armement qu'une nation voudrait bien nous vendre ou de négocier des accords d'aide en position d'infériorité. A ce moment-là, l'obtention d'une aide extérieure risquerait de ne pouvoir se faire qu'en sacrifiant de notre indépendance tant militaire qu'économique, chose qui hypothéquerait gravement notre avenir.

Assurer le ravitaillement

Suisses, nous sommes très sensibles aux termes d'intégrité territoriale et de neutralité. Ainsi avons-nous intimement lié notre concept de défense nationale à celui de l'agriculture. Mais aujourd'hui, afin d'établir crédibilité et efficacité, il nous faut reconsidérer la notion d'intégrité territoriale et introduire d'autres facteurs.

La défense nationale englobe non seulement le principe d'intégrité territoriale, de respect des frontières, mais aussi la sécurité de notre approvisionnement interne ainsi que celle des voies de ravitaillement hors frontières et des pays qui, traditionnellement, sont nos fournisseurs. Cela

ne peut pas seulement concerner les éléments de première nécessité, assurant un minimum requis aux besoins de l'existence. Il faut aussi s'inquiéter des apports scientifiques (qui évoluent de manière fulgurante au cours de pareilles circonstances), intellectuels et industriels de l'extérieur, étant donné qu'ils constituent un argument de poids dans le potentiel qui pourrait opposer notre nation à l'ennemi.

Un bond de 500 ans

La défense de l'intégrité nationale ne s'arrête donc plus aux frontières et à l'es-

pace aérien, mais concerne tout ce qui permet à notre société de mener une existence aussi équilibrée qu'elle peut l'être en temps de guerre ou de crise. Elle sert aussi à conserver à notre nation son identité et sa culture.

Notre neutralité séculaire n'est pas visée par ce concept, qui est essentiellement défensif et qui a pour but la pérennité de notre nation. L'acceptation de cette nouvelle définition de l'intégrité nationale exige une modification de notre stratégie. Notre pays devrait pouvoir constituer dans un bref délai un contingent militaire de haute

performance, pouvant être engagé hors frontières, en accord avec les pays qui assurent notre approvisionnement et la sûreté des voies de ravitaillement et qui nous fournissent la technologie dont nous avons besoin. La réalisation de cette idée représente pour notre peuple un brusque saut de quelque 500 ans dans l'histoire.

Répartition des tâches de défense

Pourtant, il faut se rendre compte qu'avec le temps, les pays garantissant directement ou indirectement notre subsistance exigeront de la part de notre nation d'assumer une partie des frais, des charges et des risques que cette prestation comporte. Certes, cela peut se faire en payant une quote-part du coût que cette prestation militaire représente. Cette possibilité entre en ligne de compte pour autant que ces nations sont en mesure et aussi prêtes à mettre sur pied une force armée suffisante pour assurer à la fois leur propre sécurité et celle de nos voies d'approvisionnement. Si cela n'est pas possible, ou si les sacrifices demandés à ces nations étaient trop grands au point d'émouvoir leur opinion publique à cause des pertes possibles en vies humaines et en potentiel à but social, il sera nécessaire de faire une répartition des tâches de défense entre ceux qui en profitent. Ainsi il faut s'attendre à ce que les nations, qui traditionnellement étaient ga-



rantes de la sécurité mondiale, et celles qui assurent la sécurité de l'approvisionnement d'autres nations exigent que ces dernières y participent par la mise à disposition d'un contingent militaire.

En termes politico-militaires, cela signifie que, tôt ou tard, nous devons conclure, avec les pays assurant

la sûreté de nos voies d'approvisionnement et avec nos pays fournisseurs traditionnels, un accord d'entraide économique, technique et militaire.

La Suisse s'est construite voilà 700 ans par la nécessité d'une collaboration militaire. Certains pays européens se sont efforcés de bâtir une union après la

Seconde Guerre mondiale pour des raisons analogues. Cette loi de l'histoire, qui trouve ses fondements aussi dans notre pays, peut nous faciliter l'acceptation de l'évolution de la politique internationale qui va vers une Europe unie.

H. Sr

Prenez vos quartiers sous les palmiers.



Les vacances - c'est Kuoni